

Rappel important pour les Mairies



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Voici un guide d'information que vous pourrez également publier sur le site de votre mairie:

Pour réaliser une demande de carte grise, lors de l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion, les deux possibilités qui s'offrent à vous sont :

- **En ligne, à l'adresse : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>**
- **Auprès d'un garagiste agréé au SIV (Système d'Immatriculation des Véhicules) : [Annuaire des garages](#)**

[Notre guide en immatriculation](#) permettra à tous les habitants de votre commune de mieux comprendre la démarche pour immatriculer leurs véhicules en toute simplicité.

la carte grise à portée de clic!

DU NOUVEAU
pour mes démarches

République Française
Ministère de l'Intérieur

Certificat d'immatriculation

109CA56890

Je fais mes démarches en ligne

Je gagne du temps

Je n'ai plus à me déplacer

demarches.interieur.gouv.fr
pour m'informer

PASSAPORT SIVETI IMMATRICULATION PERMIS DE CONDUIRE
MES DÉMARCHES à portée de clic!